Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260330-2026_4_5-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Eric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LE COUSTER Eric, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, CROIZIER Laurence, FEUVRIER Anne, GAUTIER Sébastien, COURTOIS Nicolas, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, GAUTIER Noëllie, STEUNOU Amaury, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean-Jacques, LE COUSTER Béatrice, BRIOU Julien

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Myriam LE NEINDRE

Date de la convocation : le 25 mars 2026

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES : Création des commissions municipales

5.3 Délibération n°2026/4-5

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Mr le Maire propose de créer 13 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

Mr le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 9 membres.

Mr le Maire soumet la proposition de délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :
1 – Commission : Finances
2 – Commission : Voirie - Bâtiments - Assainissement – Environnement
3 – Commission : Cimetière

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260330-2026_4_5-DE

4 – Commission : Culture - Patrimoine - Tourisme - Attractivité - Cérémonies
5 – Commission : Vie associative
6 – Commission : Personnel
7 – Commission : Communication
8 – Commission : Vie scolaire
9 – Commission : Logement - solidarité
10 – Commission : Urbanisme
11 – Commission : Conseil Municipal des Jeunes / Commissions des aînés
12 – Commission : Maison de Santé
13 – Commission : Sécurité

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 9 membres.

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

1 – Commission : Finances
Mr Eric LE COUSTER
Mr Jacky LUCAS
Mr Erwan REUZE
Mme Mylène ROY
Mme Marie-Laure CONAN
Mme Anne FEUVRIER
Mr Melvin SALAUN
Mr Jean-Jacques LE BLOAS
Mme Béatrice LE COUSTER

2 – Commission : Voirie - Bâtiments - Assainissement – Environnement
Mr Eric LE COUSTER
Mr Jacky LUCAS
Mr Erwan REUZE
Mme Marie-Laure CONAN
Mr Melvin SALAUN
Mr Amaury STEUNOU
Mr Sébastien GAUTIER
Mr Jean-Jacques LE BLOAS
Mr Julien BRIOU

3 – Commission : Cimetière
Mr Eric LE COUSTER
Mr Benoît BLANCHARD
Mr Nicolas COURTOIS
Mme Anne FEUVRIER
Mr Jean-Jacques LE BLOAS

4 – Commission : Culture - Patrimoine - Tourisme - Attractivité – Cérémonies
Mr Eric LE COUSTER

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260330-2026_4_5-DE

Mme Julie HAMONOU
Mme Marie-Laure CONAN
Mme Anne FEUVRIER
Mr Sébastien GAUTIER
Mme Béatrice TANGUY
Mme Mylène ROY
Mr Julien BRIOU
Mme Béatrice LE COUSTER

5 – Commission : Vie associative
Mr Eric LE COUSTER
Mr Benoît BLANCHARD
Mr Nicolas COURTOIS
Mr Sébastien GAUTIER
Mr Amaury STEUNOU
Mme Béatrice LE COUSTER
Mr Julien BRIOU

6 – Commission : Personnel
Mr Eric LE COUSTER
Mr Benoît BLANCHARD
Mr Nicolas COURTOIS
Mr Jacky LUCAS
Mr Erwan REUZE
Mme Noëllie GAUTIER
Mme Béatrice TANGUY
Mme Béatrice LE COUSTER
Mr Jean-Jacques LE BLOAS

7 – Commission : Communication
Mr Eric LE COUSTER
Mme Julie HAMONOU
Mme Marie-Laure CONAN
Mr Nicolas COURTOIS
Mr Melvin SALAUN
Mr Julien BRIOU
Mme Béatrice LE COUSTER

8 – Commission : Vie scolaire
Mr Eric LE COUSTER
Mme Myriam LE NEINDRE
Mme Noëllie GAUTIER
Mme Julie HAMONOU
Mme Mylène ROY
Mr Erwan REUZE
Mr Nicolas COURTOIS
Mr Julien BRIOU
Mme Béatrice LE COUSTER

9 – Commission : Logement – solidarité

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260330-2026_4_5-DE

Mr Eric LE COUSTER
Mme Béatrice TANGUY
Mme Laurence CROIZIER
Mme Noëllie GAUTIER
Mr Sébastien GAUTIER
Mme Béatrice LE COUSTER
Mr Julien BRIOU

10 – Commission : Urbanisme
Mr Eric LE COUSTER
Mr Jacky LUCAS
Mr Erwan REUZE
Mr Melvin SALAUN
Mr Amaury STEUNOU
Mme Marie-Laure CONAN
Mr Sébastien GAUTIER
Mr Julien BRIOU
Mr Jean-Jacques LE BLOAS

11 – Commission : Conseil Municipal des Jeunes / Commissions des aînés
Mr Eric LE COUSTER
Mme Béatrice TANGUY
Mme Noëllie GAUTIER
Mme Julie HAMONOU
Mme Mylène ROY
Mr Nicolas COURTOIS
Mme Laurence CROIZIER
Mr Julien BRIOU
Mme Béatrice LE COUSTER

12 – Commission : Maison de Santé
Mr Eric LE COUSTER
Mme Béatrice TANGUY
Mme Laurence CROIZIER
Mr Melvin SALAUN
Mme Béatrice LE COUSTER

13 – Commission : Sécurité
Mr Eric LE COUSTER
Mr Benoît BLANCHARD
Mr Nicolas COURTOIS
Mme Mylène ROY
Mr Jean-Jacques LE BLOAS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la création des commissions comme indiqué ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260330-2026_4_5-DE

Fait et délibéré en séance le 30/03/2026

Le secrétaire de séance, Myriam LE NEINDRE	Le Maire Eric LE COUSTER

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.